

4. Section de Gozée

Population totale : 4301 habitants

Soit un indice population de **4**.

4.1. Gozée-Centre

Evolution de la population entre 1981 et 1998 : - 3,9%

Taux de chômage en 1991 : 12%

Revenus des ménages en 1997 : 990.000 FB

Soit un indice de priorité socio-économique de **2**.

Pour cette section, l'indice de priorité général reprenant les indices population, socio-économique, des auteurs de l'étude et de l'enquête peut donc varier de 8 à 200.

4.1.1. La place et le carrefour des rues de Marchienne et de Thuin

4.1.1.1. Diagnostic

Potentialités	Bâti et Espace	++++ ++++	Enquête	+ + (maison comm. et église) +++ (place)
	<ul style="list-style-type: none"> Noyau central et commerçant de Gozée, le deuxième en importance de l'entité. Présence de fonctions publiques importantes : école, église, poste. Bordée par des édifices intéressants sur le plan architectural : église (reprise à l'Inventaire) et ancienne maison communale. Présence d'un arbre qui met en valeur l'espace. 		<ul style="list-style-type: none"> La place attire aussi les gens : on a tout autour de soi, y compris l'école. “Le vieux Tilleul donne un style particulier” et elle est vaste. 	
Problématiques à améliorer	Bâti et Espace	---- -----	Enquête	----
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur de l'église et tour néogothique à classer. Maison communale à rénover et réaffecter. Pas d'approche globale des différents éléments urbains qui se jouxtent : la place, les voiries de transit, le parvis de l'église et même l'accès à la Zeupire toute proche. Peu fonctionnel pour les piétons : place et trottoirs occupés par les voitures, traversées peu agréables. Friterie et panneaux mal intégrés. 		<ul style="list-style-type: none"> Pas terrible, à embellir, froide et vide (un arbre et c'est tout, morne et vide). Les remarques des sondés portent moins sur le bâti que sur l'espace. Par contre, la maison communale est particulièrement citée pour son manque d'entretien. 	
Priorité	Espace Bâti			$4*2*5*4 = \mathbf{160}$ $4*2*4*4 = \mathbf{128}$

4.1.2. La rue de Marchienne et la route de Beaumont

4.1.2.1. Diagnostic

Potentialités	Bâti et Espace	++ ++	Enquête	
	<ul style="list-style-type: none"> • Prolonge le noyau central et commerçant de Gozée, le deuxième en importance de l'entité. • Bordée d'habitations en briques des XIXème et XXème siècles. • Nombreux détails architecturaux intéressants : lucarnes, corniches, portes,... 			
Problématiques à améliorer	Bâti et Espace	--- ----	Enquête	---
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'approche globale des différents éléments urbains qui se joutent : les voiries de transit, les trottoirs, le parking, ... donnent une impression d'autoroute urbaine. • Vitesse élevée des véhicules. • Peu fonctionnelles pour les piétons : trottoirs occupés par les voitures, traversées peu agréables. • Manque d'intégration des nouvelles constructions essentiellement à caractère commercial. • Absence de reconnaissance de ce patrimoine bâti " Belle Epoque " (ni Inventaire, ni classement). • Fragilité des éléments architecturaux (fers forgés, menuiseries) à protéger. 		<ul style="list-style-type: none"> • Le bruit, la saleté, l'insuffisance du nettoyage, la circulation, la vitesse et le danger. • Un sondé montre l'effet désastreux de la circulation sur la vie dans le village : la route " coupe le village en deux ". 	
Priorité	Espace			4*2*4*3 = 96
	Bâti			4*2*3*1 = 24

4.1.2.2. Pistes regroupant la place, le carrefour et la voirie

Avec **256** points, le projet de la place est le plus important à l'échelle de la section. Le projet est d'importance puisque le cumul de points du diagnostic pour la place et la voirie atteint 256 soit, malgré un quartier moins en difficulté¹⁰, le même chiffre que la place Albert 1er. Il doit proportionnellement demander un investissement 2 fois moins important que la Grand'rue¹¹. Les pistes d'aménagement sont d'un **coût raisonnable** (de l'ordre de 20 millions, les retombées économiques latérales sur le commerce ne doivent pas être négligées). Vu l'importance de la surface de la place et de ses abords (environ 2200 m² pour la zone actuelle de parking et 2500 m² pour les zones de trottoirs le long des voiries ainsi que la voirie (plateaux, changement de couleur, ...)), le choix du traitement du revêtement et son changement partiel ou total seront fondamentaux. L'intervention de deux pouvoirs subsidiants (Pouvoirs locaux et MET) est à étudier.

Les grandes options retenues sont :

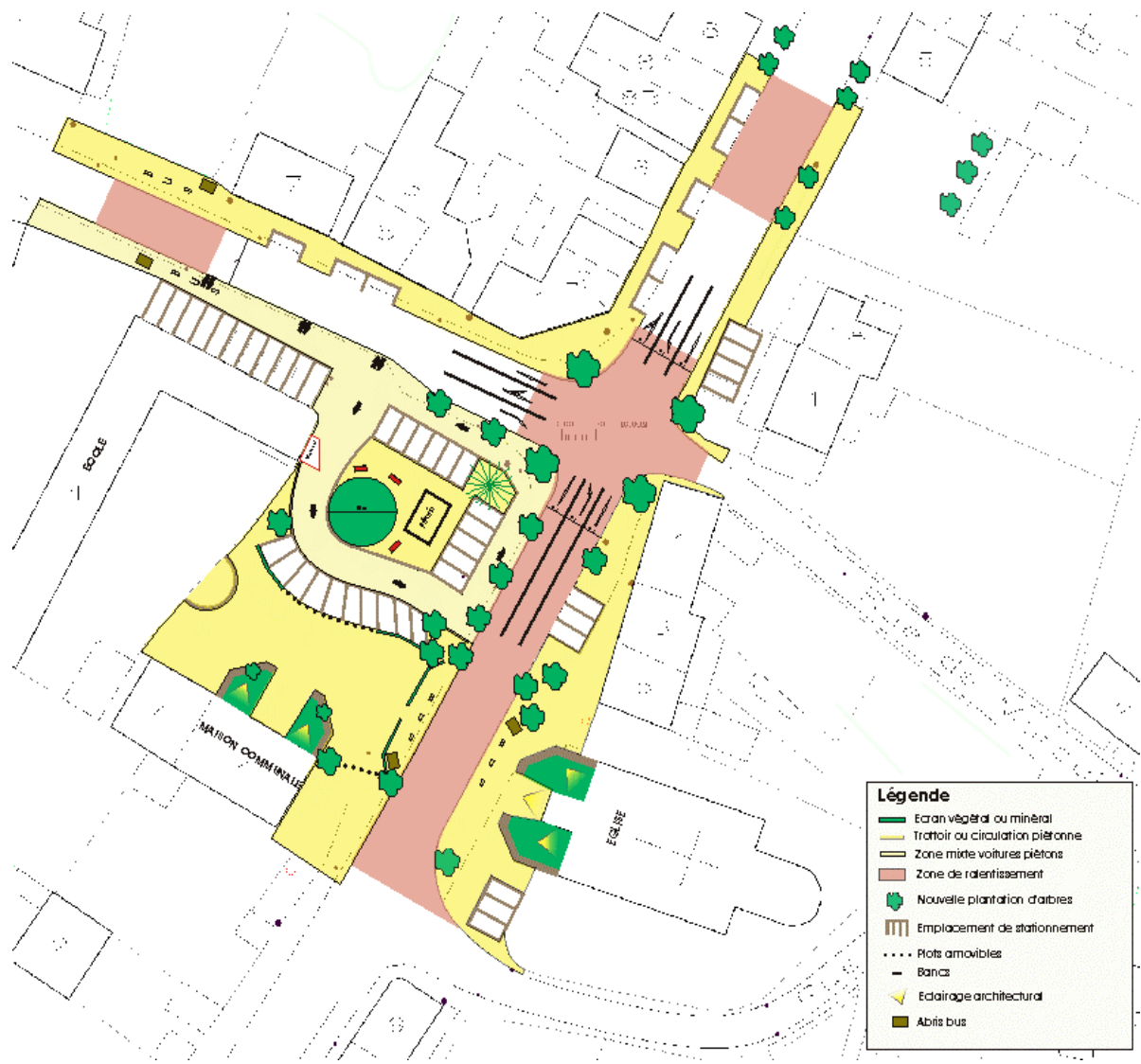
- Traiter de manière conjointe la place et la voirie pour concevoir un projet d'ensemble et cohérent (à réaliser par plusieurs gestionnaires, par phase si nécessaire).
- Réduire la coupure créée par la voirie : visuellement et fonctionnellement, en mettant plus en évidence le rôle de la vie locale (réduire l'aspect routier et donc la vitesse).
- Mettre en évidence les points forts : école, maison communale, église, commerces.
- L'intégration même indirecte de l'église à l'espace de la place répond aux deux points cités précédemment.

Pour la place (points principaux) :

- Laisser la possibilité d'organiser des activités d'ampleur comme les fêtes foraines.
- Conserver des emplacements de stationnement mais les concentrer dans une zone : proximité du carrefour et des commerces.
- Permettre le développement éventuel d'activités hors de la circulation et du stationnement : proximité de l'école et du petit espace de jeu.
- Mettre en évidence le tilleul en organisant un petit square qui l'englobe.
- Augmenter le capital végétation, sur la place et en bordure de voirie (effet ralentisseur).
- Conserver la friterie en améliorant son intégration au lieu.
- Intégrer le mobilier urbain : panneaux , abribus, cabine, en regroupant les fonctions de même nature.
- Placer un éclairage urbain et non routier, éclairer les points forts de l'espace pour augmenter la vision de centre urbain de nuit : église, maison communale, arbre.
- Placer éventuellement un élément de référence à Gozée dans l'espace " piétons " de la place : soit au sol (indiquer les directions de Aulne, Zeupire, grandes fermes, beffroi, ...), soit en 3D mais de faible ampleur pour respecter le dégagement du lieu et la perspective sur la maison communale.

¹⁰ Un indice de priorité socio-économique de 2 à Gozée et de 4 à Thuin-Centre.

¹¹ La Grand'rue : indice population 4, socio-économique 4, sondage 5 et techniciens 5, soit 400 points.



Beauregard 2

PV de la réunion

du mercredi 20 août 2003

sur l'aménagement de la place de Gozée

Présents :

Pour la Ville de Thuin :

- M. Furlan, Bourgmestre;
- Mme Monseu, Echevine;
- M. Spago, Directeur du Service Travaux Subsidiés;
- Mme Dieu, Service des Quartiers.

Pour la DGATLP :

- Mme Vinci;
- M. Delvigne.

Pour le MET :

- M. Lerot, Ingénieur dirigeant, DG14;
- M. Razée, Ingénieur industriel, responsable du bureau d'étude, D142;
- M. Roser (mesurage – estimation).

Pour Espace Environnement Beauregard 2 :

- Mme François.
- M. Pouleur

Présentation des comptages

Les résultats de l'enquête qualitative sur le stationnement et les comptages amènent à estimer le besoin en parking sur la place (y compris la zone située le long de la poste) de **30 à 35 places** (au lieu des 55 places du plan présenté en premier lieu). Le Bourgmestre propose donc d'élargir l'espace public en diminuant l'excédant de parking. D'autres emplacements étant prévus et dessinés le long des rues de Marchienne et de Beaumont ainsi qu'à proximité de l'église.

Les résultats de l'enquête montrent que les personnes doivent être informées du mode d'utilisation du projet proposé. De ce fait, pour Espace Environnement, une **information préalable des travaux auprès de la population du quartier** sera nécessaire pour expliquer le fonctionnement et les raisons des choix urbanistiques opérés (NDA : travail qui peut-être financé par Beauregard 2). Par exemple, la dépose minute nécessite d'être expliquée aux parents d'enfants de l'école. Il faut qu'ils sachent comment l'utiliser.

Réflexion sur la composition urbaine

Comme l'a montré l'étude des potentialités de Gozée, 4 éléments participent particulièrement à structurer l'espace de la place et doivent être pris en compte : **l'ancienne maison communale, l'église, l'arbre et le monument** (les commerces et l'école sont aussi importants mais se manifestent par des considérations plus fonctionnelles). La DGATLP insiste **pour que ces considérations se lisent dans le projet d'aménagement**.

La maison communale mériterait d'être en partie affectée à une concession de type **café** qui pourrait profiter de l'espace public créé et ainsi financer en partie l'entretien nécessaire de ce patrimoine architectural symbolique et intéressant de Gozée.

Le **nombre de matériaux** utilisés pour l'aménagement devrait se limiter à 2 ou 3 pour améliorer la qualité de l'intervention mais aussi pour limiter les besoins en stock de matériaux pour l'entretien des revêtements.

Vu les coûts et les éventuels risques d'endommagement, le Bourgmestre préconise de ne pas déplacer le monument.

Personnes à inviter

La proposition d'inviter MM. Jean-Marie Gillon, Benoît Vermeiren de Survey & Aménagement (auteur du plan communal de mobilité) et Mme Chantal Jacobs des Pouvoirs locaux est reprise et sera mise en œuvre pour la prochaine réunion.

2 réunions sont fixées :

- Une réunion technique au MET, le 5 septembre 2003 à 14h00 rue de l'Ecluse.
- Une réunion plénière le 15 septembre à 14 h00 ?au Service Travaux de la Ville de Thuin.

Beauregard 2

PV de la réunion

du vendredi 5 septembre 2003

sur l'aménagement de la place de Gozée

Présents :

Pour la Ville de Thuin :

- M. Spago, Directeur du Service Travaux Subsidiés.

Pour la DGATLP :

- M. Van der Meerschen, Fonctionnaire délégué;
- Mme Vinci, Attachée.

Pour les Pouvoirs locaux :

- Mme Jacobs, Ingénieur-architecte.

Pour le MET :

- M. Lerot, Ingénieur dirigeant, DG14.
- M. Razée, Ingénieur industriel, responsable du bureau d'étude, D142.

Pour Survey et Aménagement :

- M. Vanmechelen.

Pour Espace Environnement Beauregard 2 :

- M. Pouleur.

Présentation du plan

2 plans sont présentés. Le premier qui dégage un espace minimum par un triangle devant la maison communale et l'église. L'autre qui concentre les stationnements à l'opposé de la maison communale et qui dégage environ la moitié de l'espace. Cette dernière solution va plus dans le sens d'une place du centre de la bourgade de Gozée qui se rattache à l'agglomération de Charleroi. L'option de 15 places sur la place est confirmée.

Les 2 propositions manifestent à présent l'idée de joindre l'espace de l'église à celui de la maison communale. Ce rapprochement sera renforcé par l'élargissement du trottoir bordant l'arrêt de bus (côté église). La limite entre ces 2 zones (trottoir et arrêt du bus) serait marquée par un double filet d'eau.

Stationnement

Il serait utile de vérifier le nombre de places exact le long de l'église. Espace Environnement complètera le comptage (NDA : 10 à 12 places après la réfection du mur). Mme Jacobs soulève le conflit entre les piétons et les usagers du parking à côté de l'église.

Les bus

M. Van der Meerschen demande quelle est la possibilité de changement des arrêts de bus. L'objectif est de dégager au mieux la place. C'est une donnée importante du projet. La situation est complexe. Survey et Aménagement prendra contact avec la TEC pour obtenir une réponse dans le cadre du plan de mobilité.

Ecole

M. Van der Meerschen propose que l'école dispose d'un préposé à la circulation. M. Pouleur indique que la discussion pourrait être soulevée pendant la période d'information préalable au projet pour la population. Survey et Aménagement contrôlera le nombre d'enfants et leur provenance.

Simplification de 2 types d'espace (traiteur et garage)

Mme Jacobs souligne que les multiples matériaux utilisés rendront la compréhension de l'espace difficile pour les usagers. Les *entrées de garage différenciées* sont contraires à la philosophie de sécurité routière qui veut que le trottoir soit dévolu au piéton, c'est à l'automobiliste à faire attention.

L'espace devant le traiteur est composé de multiples sous-espaces qui risquent d'entraîner les mêmes confusions et risques. Le MET est satisfait d'un espace résidentiel du même type aux Bonniers. Mme Jacobs demande d'essayer de simplifier l'espace devant le traiteur (ce qui dépend entre autres de l'option concernant les arrêts de bus). Cette question sera soulevée lors du Collège de lundi.

Planning

M. Lerot rappelle les contraintes de planning et notamment l'échéance du 2 octobre (Conseil communal). M. Spago explique qu'il ne s'agit pas encore de l'adjudication et que les quantités pourront encore être changées à condition de ne pas modifier le montant total. L'échéance de lundi reste donc importante.

Prochaine réunion

Une réunion plénière le 15 septembre à 14 h00 à l'Hôtel de Ville de Thuin avec le Collège.

NDA : deux problèmes envisagés lors des réunions précédentes à ne pas oublier :

- envisager une zone de dépose rapide à l'arrêt de bus situé le long de la place ainsi que le demi-tour pour les parents et le bus.
- ne pas oublier le problème de l'accès des forains.

Beauregard 2 – Procès-verbal Réunion du lundi 15 septembre 2003 sur l'aménagement de la place de Gozée

Présents :

Pour la Ville de Thuin :

- Mme Dutrieux, Secrétaire communale;
- Mme Dieu, Service des Quartiers.
- M. Furlan, Bourgmestre;
- M. Spago, Directeur du Service Travaux Subsidiés.

Pour la DGATLP :

- M. Delvigne, Attaché.

Pour les Pouvoirs locaux :

- Mme Jacobs, Ingénieur-architecte.

Pour le MET :

- M. Lerot, Ingénieur dirigeant, DG14;
- M. Razée, Ingénieur industriel, responsable du bureau d'étude, D142.

Pour le TEC :

- M. Desorbaix, TEC exploitation.

Pour Survey & Aménagement :

- Mme Haine;
- M. Recloux.

Pour Espace Environnement - Beauregard 2 :

- M. Pouleur.

Décisions

Le projet a bien mûri et nécessite des décisions pour préparer le projet et le cahier des charges dans les délais : si possible au Conseil communal du 22 octobre 2003. Pour éviter encore des modifications, des décisions doivent être prises.

Le plan « goutte d'eau » est pris comme base du projet afin d'assurer une fluidité de stationnement. Le triangle dégagé de toute circulation automobile, situé entre la Maison communale et l'école, est agrandi pour former un rectangle. Les 4 emplacements de « dépose minute » seront supprimés et celle-ci pourra se faire de manière naturelle (rétrécissement du passage). La « dépose minute » pourra aussi se faire sur le double emplacement de bus. 2 places de stationnement seront supprimées et 2 autres déplacées vers le carrefour.

Côté église, l'oreille du trottoir sera élargie. Du même côté, face au traiteur, les 3 emplacements dessinés seront supprimés; la voiture y sera simplement tolérée. L'arrêt sera dans un matériau identique au trottoir et sera différencié de la voirie par le filet d'eau et/ou une bordure qui surélèvera légèrement l'emplacement.

L'îlot sera déplacé pour s'aligner face à l'église en laissant accès au parking de l'église.

Matériaux :

1. **Chaussée** (N53-N59) : Tarmac noir pour l'aire de roulage.
2. Sur le **parvis** (liaison entre église et Maison communale qui formait un triangle devenu rectangle), du béton désactivé ocre gris (couleur pour laquelle un échantillon sera fourni à la DGATLP. Attention pas d'ocre jaune).
3. Les **trottoirs** (zones piétonnes) : pavés béton de la teinte ocre gris la plus proche possible de celle du béton désactivé.
4. Zone **circulable** sur la place : pavés béton gris.
5. Zone de **stationnement** sur la place : pavés béton gris foncé.
6. **Arrêt de bus** : pavés naturels, séparés de la chaussée en tarmac par une bande de contre-butage ou un filet d'eau.
7. Montée du plateau surélevé (rampe) : béton préfabriqué coloré (rouge) avec marques réglementaires blanches.

M. Recloux souligne le nombre important de matériaux et teintes (7 !) et l'utilité d'en diminuer le nombre. 3 matériaux et coloris semblent un bon objectif.

Le TEC n'est pas favorable aux déplacements de certains arrêts, vu la complexité des 6 lignes de bus et la présence de terminus. Il ne voit pas comment les changer. Néanmoins, il vérifiera les alternatives éventuelles aux arrêts de bus et se prononcera officiellement sur le déplacement d'un arrêt.

Du mobilier urbain devra protéger la zone piétonne de la zone de stationnement.

M. Gabriel de la D.N.F., contacté suite à la demande de M. Van der Meerschen, préconise quelques plantations hautes tiges à racine pivotante le long de la RN. M. Gabriel prendra contact avec M. Lerot.

Éclairer : Monument, arbre, ancienne Maison communale, église.

NDA :

- le TEC n'a pas fait de remarques concernant les « dépose minute » sur les emplacements bus;
- les dernières observations et comptages tant à l'entrée qu'à la sortie de l'école confirment les estimations de besoin en stationnement, soit 30 à 35 emplacements sur la place ou à proximité, c'est-à-dire, accessibles en toute sécurité par les parents et enfants. Les options prises se confirment donc.